

Convention de partenariat de programmation culturelle entre Le Grand Narbonne et le musée Narbo Via

Entre les soussignés

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, dont le siège est situé 12 boulevard Frédéric Mistral à NARBONNE (11 100), représenté par son Président, Monsieur Bertrand MALQUIER, en vertu de la délibération N° B2024_XX du Bureau Communautaire du 29 janvier 2024,

Disposant des licences d'entrepreneur de spectacle N°L-R-19-1412 et L-R-19-1422

Ci-après pour le compte du Salon du livre du Grand Narbonne dénommé
« le Salon du livre », d'une part,

Et

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Narbo Via, dont l'adresse est 2 Av. André Mècle à NARBONNE (11100) représenté par sa Directrice générale Valérie BROUSSELLE autorisée par délibération n°2021-029 en date du 17 septembre 2021,

Dénommé ci-après « le musée Narbo Via », d'autre part.

PREAMBULE

Considérant que à l'article 9 de la délibération n°C-33/2006 du 26 juin 2006 portant définition de l'intérêt communautaire, la Communauté d'Agglomération s'est fixé comme objectif la diffusion la plus large des pratiques culturelles et la mise en réseau de ces équipements avec ceux relevant de la compétence des communes membres,

Considérant que l'une des missions du Salon du livre est de promouvoir la lecture en tissant des liens et du sens entre la littérature et le patrimoine du territoire du Grand Narbonne afin de le mettre en valeur.

Considérant que toutes les synergies possibles entre entités culturelles du territoire doivent être recherchées et exploitées,

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention règle les rapports du partenariat et fixe les engagements de chacune des parties. Elle définit l'intervention du musée Narbo Via pour la programmation d'une lecture musicale à destination du grand public, dans le cadre du Salon du Livre, organisé par le Grand Narbonne.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE L'ACTION

Le contenu de la lecture musicale est décidé en concertation avec le musée Narbo Via.

Ainsi, Chloé Delaume interviendra pour une performance le dimanche 26 mai 2024 avec le musicien Benoist Bouvot-Esté. L'écrivaine, qui a reçu des distinctions dont le Prix Médicis pour *Le Cœur synthétique*, pratique la lecture publique depuis la fin des années 90, collaborant ainsi régulièrement avec des musiciens et des artistes.

Elle développe actuellement avec le guitariste et compositeur Benoist Bouvot-Esté *Lilith & cie*, un cycle de travail sur les figures féminines mythologiques. Déesses, démons, sorcières, créatures, héroïnes maudites en leur sang, leurs récits et leur puissance symbolique font écho aux problématiques féministes d'aujourd'hui.

Médée avant Médée est la deuxième lecture musicale présentée dans le cadre de ce projet. En clôture du Salon du Livre, elle se déploie au cœur des collections romaines de Narbonne où l'histoire de la puissante magicienne, amoureuse et meurtrière, peut susciter des échos avec d'autres figures féminines présentes dans le musée - Gorgones, Bacchantes, Isis -, tout en nous interrogeant sur la manière dont elle résonne encore aujourd'hui.

Le Salon du livre prend en charge la venue et la rémunération des intervenants. Un des régisseurs du salon du livre assurera la partie technique de cette lecture.

Les frais techniques engagés pour le bon déroulement de cette lecture musicale seront partagés à part égale entre le Salon du livre et le musée Narbo Via à hauteur de 500€ pour chacune des parties.

Le musée Narbo Via s'engage à mettre à disposition le lieu et des loges pour les artistes. Il aura également en charge l'accueil du public.

L'accès à cette performance est inclus dans le billet d'entrée du musée.

ARTICLE 3 : CALENDRIER, LIEU DE DEROULEMENT, DUREE DES ACTIONS

La lecture musicale est prévue à une date déterminée d'un commun accord entre les parties, dans les locaux du musée Narbo Via.

Date : le dimanche 26 mai 2024 à 16h, en clôture du salon du livre

Lieu : devant le mur lapidaire du musée, au cœur des collections

Durée : 45 min suivi d'une séance de dédicace avec la participation d'une librairie partenaire

Dans tous les cas, les rendez-vous et les horaires seront respectés de part et d'autre. Toute indisponibilité par rapport à la prise de rendez-vous devra faire l'objet d'un signalement à l'autre partie dans des délais raisonnables, sauf cas de force majeure.



ARTICLE 4 : COMMUNICATION SUR LE PARTENARIAT

Le Salon du livre et le musée Narbo Via s'engagent à valoriser le cadre de leur communication (presse, sites internet, plaquettes, diaporamas...) et à apposer leur logo respectif.

Le Salon du livre s'engage également à promouvoir dans sa brochure la programmation du spectacle *L'Odyssée* qui se déroulera au musée Narbo Via, le samedi 25 mai 2024 à 18h.

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée d'**un an**, à compter de sa signature.

Chacune des parties peut mettre fin à la convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Six mois avant le terme de la convention, les parties conviennent de se rencontrer pour évoquer la possibilité et les modalités d'un nouveau partenariat.

ARTICLE 6 : ÉLECTION DE DOMICILE ET LITIGE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège respectif. Tout litige découlant de l'interprétation et de l'application de cette convention relève du tribunal administratif de Montpellier après épuisement des recours amiables.

Fait en trois exemplaires originaux, à Narbonne, le :

<p>Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération,</p> <p>Bertrand MALQUIER Président</p>	<p>L'EPCC Narbo Via</p> <p>Valérie BROUSSELLE Directrice Générale</p>
---	--